



Rostrenen, le 8 avril 2019

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Mise à 2x2 voies de la RN 164 Réunion du comité de suivi de l'aménagement de l'itinéraire et lancement des travaux dans le secteur de Rostrenen

Michèle Kirry, préfète de la région Bretagne et Loïg Chesnais-Girard, président de la Région Bretagne, ont réuni, lundi 8 avril 2019, à Rostrenen, le comité de suivi de l'aménagement de la RN 164. Deux mois jour pour jour après la signature du Contrat d'action publique et du Pacte d'accessibilité pour la Bretagne, cette réunion a permis de confirmer l'engagement déterminé de l'État et de la Région pour une mise en œuvre rapide des travaux dans les secteurs restant à aménager. Ainsi, d'ici fin 2020, 36 nouveaux kilomètres seront en chantier sur cet axe routier de 162 km essentiel pour la Bretagne.

À l'issue du comité de suivi, les travaux sur une nouvelle section de 5 kilomètres, dans le secteur de Rostrenen, ont été lancés par un geste inaugural illustrant l'avancée de ce projet destiné à favoriser l'accessibilité et le développement du Centre Bretagne et de la pointe bretonne par la route.

C'est la quatrième fois que l'État et la Région réunissent le comité de suivi de l'aménagement de l'itinéraire, associant les élus et les acteurs des territoires traversés par la RN164. Installé en 2015, lors de la signature du CPER 2015-2020, dont l'une des priorités est la poursuite de la mise à 2x2 voies de la RN164, ce comité permet de partager l'avancée des travaux sur la globalité de l'itinéraire, en complément des comités de suivi spécifiques à chaque secteur.

#### Un investissement financier sans précédent

Ce grand projet de mise à 2x2 voies de la totalité de la RN 164 tient dans l'aménagement du territoire breton une place stratégique : il a vocation à optimiser les conditions de circulation routière et la sécurité des usagers sur cette route, tout en offrant une alternative performante aux axes littoraux, parfois surchargés, pour atteindre la pointe bretonne.

L'État et la Région ont donc mobilisé des moyens financiers à la mesure de cette ambition. **Près de 237 M€ de crédits (dont 145 M€ pour la partie costarmoricaïne) sont inscrits dans le Contrat de plan État-Région (CPER) 2015-2020** pour terminer les travaux en cours, finaliser les projets, maîtriser le foncier nécessaire sur les sections restant à élargir et entamer des chantiers dans tous les secteurs, hormis celui de Mûr-de-Bretagne qui sera inscrit dans la prochaine contractualisation.

Un tel effort financier est sans précédent. Les travaux en cours ou à venir, à Châteauneuf-du-Faou, à Rostrenen, à Plémet et à Merdrignac, représentent **un investissement pour les années 2019, 2020, 2021 et 2022 de l'ordre de 40 M€/an, à parité entre l'État et la Région, soit près du triple des budgets obtenus sur la dernière décennie. Le Pacte d'accessibilité garantit la possibilité de démarrer ces chantiers dans le calendrier annoncé dès 2013 dans le Pacte d'avenir pour la Bretagne.**

La mobilisation des services de l'État, maître d'ouvrage, a ainsi été confirmée par le président de la République lors de son déplacement à Quimper en 2018, puis par le Premier Ministre, en 2019, à Rennes puis à Châteauneuf-du-Faou. Le soutien solide de la Région Bretagne est également essentiel et fait figure d'exception au niveau national, avec un

#### Contacts presse :

Préfecture de région : Bénédicte VILLEROY de GALHAU – 02 99 02 11 80 – 06 74 44 76 11

DREAL Bretagne : Corinne GILLET – 02 99 33 42 10

Conseil régional de Bretagne : Odile BRULEY – 02 99 27 13 55 ou 06 76 87 49 57

cofinancement désormais à 50 % de l'ensemble des opérations. Quant à l'engagement sans faille de tous les élus bretons depuis des décennies, il illustre pleinement le mode de travail « à la bretonne », gage de réussite des projets majeurs pour l'avenir de la Bretagne.

## Un nouveau cycle de travaux engagé à un rythme soutenu

Il y a 8 ans, début 2011, il n'y avait quasiment plus aucun projet à l'étude et la dernière déclaration d'utilité publique datait de 2004. Les études ont alors été relancées pour tous les secteurs. Réalisées à un rythme soutenu entre 2014 et 2019, elles ont permis en 5 ans de déclarer d'utilité publique un linéaire de voies aussi important que celui qui l'avait été dans les 20 années précédentes. Aujourd'hui, les 24 déclarations d'utilité publique (DUP) nécessaires à l'achèvement des travaux sont signées.

Actuellement, des chantiers sont menés de façon simultanée, sur différentes sections, avec une montée en puissance prévue jusqu'en 2020-2021, sachant que pour réaliser un projet routier un délai incompressible d'environ 7 ans s'écoule entre le démarrage des premières études et le démarrage des travaux.

**Les études, procédures et acquisitions foncières seront partout finalisées d'ici 2022.** À cette date, il ne restera à aménager en 2x2 voies que 20 km, situés dans les secteurs de Rostrenen (section 3), Merdrignac (section Ouest) et Mûr-de-Bretagne.

### Repères chronologiques (voir carte en annexe) :

- > **Châteauneuf-du-Faou - 12,5 km** :  
début des travaux : juin 2017  
mise en service échelonnée des différentes sections entre mi-2020 et mi-2021  
derniers travaux (aménagement paysagers et mesures environnementales) : 2021/2022
- > **Rostrenen - 15 km** (3 sections) :  
début des travaux section 1 : début 2019 - mise en service : fin 2021  
début des travaux section 2 : 2020
- > **Plémet - 8 km** - DUP : juin 2018 - début des travaux : automne 2020
- > **Merdrignac - 9 km** (2 sections) - DUP : novembre 2017 - début des travaux section Est : 2020
- > **Mûr de Bretagne - 11 km** - DUP : janvier 2019

### Chiffres-clés

- un itinéraire de **162 km** dont 106 km déjà aménagés en 2x2 voies
- **36 km** en chantier d'ici fin 2020
- un rythme de **40 millions d'euros par an** de 2019 à 2022
- **15** agents à la maîtrise d'ouvrage (DREAL) et **30** agents à la maîtrise d'œuvre (DIR Ouest) intégralement dédiés au projet
- **49** comités de suivi
- **18** réunions publiques et **16** lettres d'information grand public
- **70** marchés publics en cours
- Plus de **450 ha** de réserves foncières

#### Le Pacte d'accessibilité pour la Bretagne

Les déplacements sont au cœur des défis de la Bretagne : défi de l'équilibre et de la cohésion des territoires bretons, défi de leur raccordement aux dynamiques européennes et au reste du monde.

Partie intégrante du Contrat d'action publique pour la Bretagne, signé le 8 février 2019, en présence du Premier ministre, le Pacte d'accessibilité traduit cette **ambition partagée par l'État et les collectivités de Bretagne pour le développement de son accessibilité et l'amélioration des mobilités quotidiennes**. L'amélioration de la desserte du centre Bretagne et de la pointe bretonne par la route est l'un des 5 objectifs majeurs de ce Pacte et la mise à 2x2 voies de la RN164 l'un des 18 engagements.

### Contacts presse :

**Préfecture de région** : Bénédicte VILLEROY de GALHAU – 02 99 02 11 80 – 06 74 44 76 11

**DREAL Bretagne** : Corinne GILLET – 02 99 33 42 10

**Conseil régional de Bretagne** : Odile BRULEY – 02 99 27 13 55 ou 06 76 87 49 57

Mise à 2x2 voies de la RN 164 - Comité de suivi de l'aménagement de l'itinéraire - 8 avril 2019

Carte en annexe du communiqué de presse

